ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et reglementation

Question écrite n° 1846

Texte de la question

M. Jean Marsaudon attire l'attention de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur la situation de denuement dans laquelle se trouveraient tant l'Office national que les offices departementaux des anciens combattants et victimes de guerre. Il souligne l'urgence, dans ces conditions, d'un deblocage des credits de fonctionnement. Par ailleurs, les anciens combattants se prononcent contre la delocalisation en cours et reclament notamment la reintegration, dans la region parisienne, du service de la delivrance de la carte, actuellement delocalise a Caen. Il lui demande quelles mesures il entend prendre dans le but d'une rapide amelioration de la situation actuelle.

Texte de la réponse

Il est exact que les annulations de credits realisees en fevrier 1993 ont touche de maniere uniforme tous les chapitres budgetaires. A ce titre, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre a subi une baisse de 5 p.100 de ses credits. Par contre, cet etablissement public a ete volontairement exonere des nouvelles mesures d'annulations de credits prises en mai 1993. Au titre du projet de budget pour 1994, le ministre des anciens combattants et victimes de guerre a propose d'augmenter de 2,7 p. 100 la dotation de l'Etat a l'egard de l'Office national des anciens combattants et d'exonerer ce service de toute deflation d'effectif. Il est soucieux d'assurer la perennite de cet etablissement dont la vocation sociale bien specifique demeure totalement complementaire de l'action du reste du departement ministeriel. Par ailleurs, le transfert de la sous-direction des cartes et titres a ete acheve en fevrier 1993 ; elle est chargee du controle de la delivrance des cartes, l'instruction continuant a etre de la responsabilite des services departementaux de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Données clés

Auteur : M. Marsaudon Jean
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1846
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre
Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 juin 1993, page 1536
Réponse publiée le : 15 novembre 1993, page 4024